

Votation Suisse : La loi Covid-19 rend possible la discrimination des personnes non vaccinées

**Le 13 juin 2021, le peuple suisse pourra se prononcer sur la loi Covid-19. L'acceptation de cette loi limiterait massivement l'autodétermination des Suisses. Par exemple, la loi Covid-19 entraîne des restrictions à la liberté des personnes non vaccinées. Il s'agit d'une violation des droits fondamentaux tels qu'énoncés aux articles 8 et 10 de la Constitution fédérale suisse. Vous en saurez plus dans cette émission.**

Le 13 juin 2021, l'électorat suisse pourra se prononcer sur cinq propositions de loi.
Kla.TV a déjà fait une émission sur la loi dite antiterroriste et la loi sur le CO2. L'émission d'aujourd'hui traite du vote référendaire sur la loi Covid-19. Une acceptation de cette loi limiterait massivement l'autodétermination des Suisses. Mais prenons les choses étape par étape :
À partir de mars 2020, le Conseil fédéral suisse gouverne selon des décrets d'urgence temporaires, conformément à l'article 185, alinéa 3, de la Constitution. Pour éviter qu'ils ne deviennent caducs au bout de six mois, le Parlement suisse a clairement approuvé la loi d’urgence Covid-19.
Kla.tv en parle dans l'émission en allemand, « Pourquoi considérer la loi suisse Covid-19 comme anticonstitutionnelle ? »
La loi Covid-19, par exemple, impose des restrictions à la liberté des personnes non vaccinées. En mars 2021, le Parlement suisse a renforcé l'art. 3a de la loi Covid-19 comme suit : « Les personnes vaccinées contre le COVID-19 (...) ne sont soumises à aucune quarantaine. » Les personnes non vaccinées sont donc désavantagées. Il s'agit d'une violation des droits fondamentaux énoncés aux articles 8 et 10 de la Constitution fédérale suisse :
Article 8 alinéa 2 : « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d’une déficience corporelle, mentale ou psychique.»
« Article 10 alinéa 2 : « Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l’intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement.»
Le Parlement est immédiatement allé plus loin en imposant légalement un « certificat de vaccination, de test et de guérison » à l'art. 6a de la loi Covid-19. À l'avenir, l'entrée au cinéma, au théâtre, aux concerts et aux manifestations sportives ou même à l'école ne sera-t-elle possible qu'avec un certificat Covid valide ?
En ce qui concerne la recherche numérique des personnes contacts, les responsables politiques ont promis qu'elle resterait volontaire. Mais depuis la session de printemps du Parlement, la loi Covid-19 stipule que le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre « une recherche complète, efficace et numérique des personnes contacts. » Cela signifie-t-il la fin du volontarisme ?
Les critiques qualifient de dangereuse la loi Covid-19 renforcée, car elle ouvre la voie à une dictature sanitaire. Ce sont surtout les nouveaux articles de la loi Covid-19 qui ouvrent la porte à l'exclusion et à la discrimination des non-vaccinés ! Donc : NON à la loi Covid-19 le 13 juin 2021 !

**de rs/rg**

**Sources:**

Verschärfungen am Covid-19-Gesetz in der Frühlingssession:
<https://corona-transition.org/gefahrliche-verscharfungen-am-covid-19-gesetz-in-der-fruhlingssession>

Regionalkomitee Urschweiz:
<https://www.covid-19-gesetz-referendum.ch/argumente>

Covid-19-Gesetz:
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/711/de>

Bundesverfassung, Artikel 8 und 10
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/de>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Vaccination-fr - oui ou non ? Faits et arrière-plans - [www.kla.tv/Vaccination-fr](https://www.kla.tv/Vaccination-fr)

#InitiativesPopulairesSuisses - populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)

#Coronavirus-fr - [www.kla.tv/Coronavirus-fr](https://www.kla.tv/Coronavirus-fr)

#CommentairesMediatiques - médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.